

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JUVANON.

Présents : Michel ROSI, Aline MORAND, Michel BERTHET, Roger THEVENOT, Jean-Luc PAQUELIER, Michel SUCHET, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Valérie BOUILLOUX, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Josiane DESROCHES, Patrice DUPONT, Guy LONGEPIERRE, Coralie LUTAUD, Sandrine BAUDIN, Catherine PATUEL, Valérie BABAD, Marie JOUBERT LAURENCIN, Simone DUVERNAY, Rémi BESSON, Jacques DESHOTEL.

Absents Excusés : Jessy PROST (pouvoir à Aline MORAND).

Ordre du jour :

- Élection du Maire,
- Définition du nombre d'adjoints,
- Élection des adjoints.

Délibérations :

Élection du Maire

La séance a été ouverte par Monsieur Daniel JUVANON, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés des procès-verbaux des élections et a déclaré installés Michel ROSI, Aline MORAND, Michel BERTHET, Roger THEVENOT, Jean-Luc PAQUELIER, Michel SUCHET, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Valérie BOUILLOUX, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Josiane DESROCHES, Patrice DUPONT, Guy LONGEPIERRE, Coralie LUTAUD, Jessy PROST, Sandrine BAUDIN, Catherine PATUEL, Valérie BABAD, Marie JOUBERT LAURENCIN, Simone DUVERNAY, Rémi BESSON, Jacques DESHOTEL.

Monsieur Michel ROSI, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Aline MORAND.

Il est procédé à l'élection du Maire.

Le Président demande s'il y a des candidats. Sont candidats Michel ROSI et Marie JOUBERT LAURENCIN.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : Monsieur Michel BERTHET et Monsieur Jacques DESHOTEL.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 22
- e) Majorité absolue : 12

Monsieur Michel ROSI a obtenu 18 voix,
Madame Marie JOUBERT LAURENCIN a obtenu 4 voix.

Monsieur Michel ROSI (18 suffrages) a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Définition du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'article L 2122-2 du CGCT fixant les règles du nombre d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (L 2122-7-2 du CGCT). Le vote a lieu au scrutin secret (L 2122-4 du CGCT).

Il est ensuite procédé au vote des listes d'adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir afin de procéder au vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés : 19
- e) Majorité absolue : 12

La liste conduite par Monsieur Roger THEVENOT a obtenu 19 suffrages.

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés :

1 ^{er} adjoint	Monsieur Roger THEVENOT
2 ^{ème} adjointe	Madame Aline MORAND
3 ^{ème} adjoint	Monsieur Michel SUCHET
4 ^{ème} adjointe	Madame Valérie BOUILLOUX
5 ^{ème} adjoint	Monsieur Michel BERTHET

La séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Michel ROSI



NOM	PRENOM	Signature ou Raison de l'absence de signature
THEVENOT	Roger	
MORAND	Aline	
SUCHET	Michel	
BOUILLOUX	Valérie	
BERTHET	Michel	
LONGEPIERRE	Guy	
ARNAUD	Jean-Claude	Absent le 04/04/14
RABILLOUD	Dominique	
DUPONT	Patrice	
DESROCHES	Josiane	
PAQUELIER	Jean-Luc	
DE CROMBRUGGHE	Claire	
PATUEL	Catherine	
BOUCHY	Cyrille	Absent le 04/04/14
BAUDIN	Sandrine	
BABAD	Valérie	Absente le 04/04/14
PROST	Jessy	Pouvoir à Aline MORAND
LUTAUD	Coralie	
DUVERNAY	Simone	Absente le 04/04/14
DESHOTEL	Jacques	
JOUBERT-LAURENCIN	Marie-Claude	Absente le 04/04/14
BESSION	Rémi	